

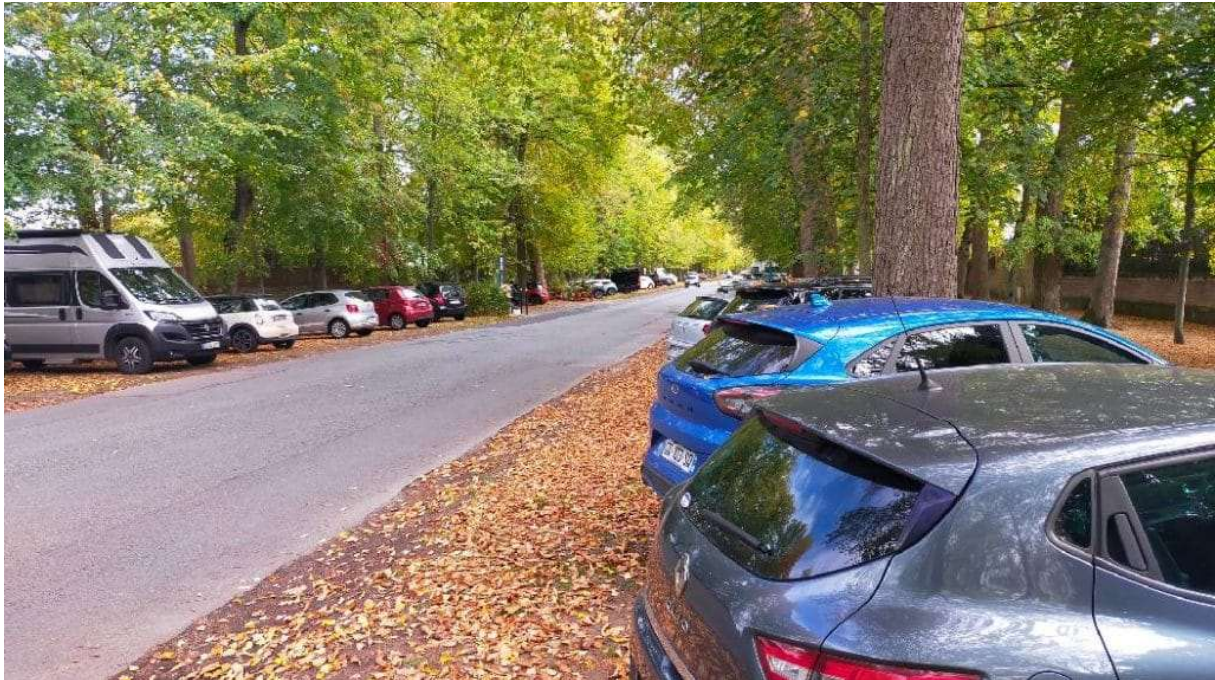
Extrait Oisehebdo <https://www.oisehebdo.fr/2026/10/17/compiegne-apres-fermeture-parking-chateau-automobilistes-avenue-royale/>

Compiègne. Après la fermeture du parking du château, les automobilistes se rabattent sur l'avenue Royale

Pour valoriser la façade du château, les agents se gareront sur un parking jusqu'ici ouvert au public. Les usagers se rabattent sur l'avenue Royale.

17 octobre 2026

Par **Guillaume Grasset**



Depuis que le parking de la Demi-Lune a fermé, les usagers se garent sur l'avenue Royale. Alors que les agents du château se garent toujours devant la façade. Photo : Oise Hebdo

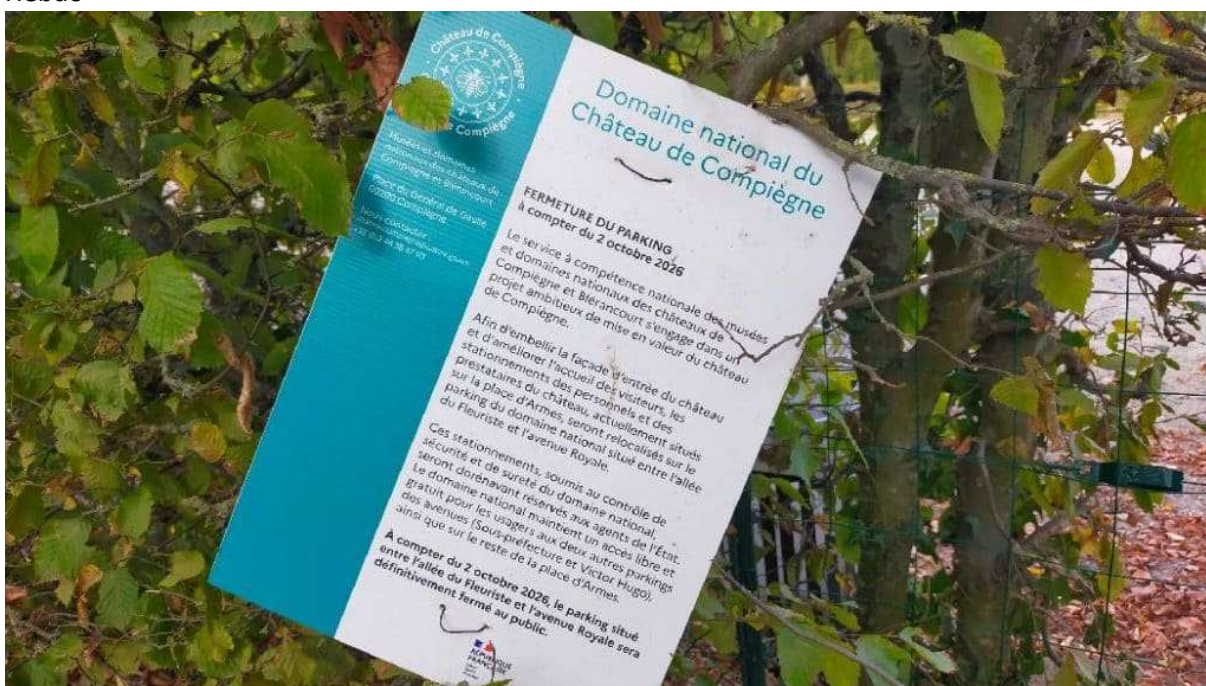
« En encourageant le **stationnement** des visiteurs entre les arbres de l'**avenue Royale** pour compenser la **suppression** de **places de parking** devant le **château**, le maire de **Compiègne** a pris une décision dont les incohérences étonnent », écrit Eric Georgin. Le président de l'association des **Avenues**, quartier à proximité du château de Compiègne, critique les « effets désastreux immédiats » de cette décision prise par la direction du château.

En contrepartie, Philippe Marini a accepté de réserver le “parking de la demi-lune” au stationnement de ses agents et des intervenants du château. Situé au plus près de l'allée du Fleuriste, chemin piéton longeant le parc du château, ce parking de 113 places était jusqu'alors gratuit et ouvert au public.

Depuis sa fermeture, et alors que les agents se garent toujours devant le château, les usagers se rabattent sur l'avenue Royale. Au grand dam du président de l'association du quartier, qui y voit une défiguration du patrimoine. « Cette décision fragilise un patrimoine arboré et banalise l'un des principaux attraits touristiques de la cité impériale », considère celui-ci.



Le parking de la Demi-Lune, qui n'accueille pas encore les agents du château, est fermé. Photo : Oise Hebdo



Le château de Compiègne a déposé une pancarte à l'entrée. Photo : Oise Hebdo

L'association des Avenues a demandé un rendez-vous au maire

Eric Georgin se dit d'autant plus surpris que « cette mesure intervient tout juste un an après les engagements de Philippe Marini et Daniel Leca qui s'engageaient à placer ce "patrimoine vivant au cœur de (leur) engagement pour Compiègne" ». « La décision du maire de Compiègne serait-elle une manifestation de *cancel culture* patrimoniale, conclut le président des Avenues. Serait-ce une volonté de sacrifier le passé prestigieux des Avenues pour quelques places de parking ? »

L'association a demandé un rendez-vous au maire Philippe Marini. « Les Avenues sont une part importante de l'histoire, du paysage urbain et à l'identité de Compiègne. Le maire de Compiègne va-

t-il vraiment transformer l'un des joyaux de la ville en parking, fragiliser les arbres qui font la beauté des Avenues et faire supporter demain par les contribuables le coût de leur remplacement ? »



La mairie fait preuve de tolérance pour ces nouvelles habitudes. Il n'y aura pas de verbalisation.
Photo : Oise Hebdo

« C'est une perte nette de places de stationnement, mais si M. Georgin connaît un endroit pour compenser... »



Pour Philippe Marini, la suppression des voitures devant le château est une bonne chose pour le tourisme. Photo : Oise Hebdo

Philippe Marini, maire de Compiègne, explique répond à Eric Georgin.

« Monsieur Eric Georgin, en tant qu’amoureux du patrimoine, devrait se réjouir que la façade du château de Compiègne soit débarrassée des voitures qui y stationnaient. C’est une décision du château, que détient l’Etat. L’Etat est également propriétaire du “parking de la demi-lune”, situé au plus près de l’allée du Fleuriste, qu’il réservera désormais à ses agents.

Je suis personnellement favorable à cette décision qui est bon augure pour l’attractivité touristique du château, qui est une locomotive du tourisme. Tout le monde, à Compiègne, dont nos commerçants, gagnera à avoir un château ouvert sur la ville.



« Tout le monde, à Compiègne, dont nos commerçants, gagnera à avoir un château ouvert sur la ville », considère le maire. Photo : Oise Hebdo

Il n’y aura pas verbalisation

Effectivement, cette décision a pour conséquence le stationnement de voitures le long de l’avenue Royale, particulièrement en semaine. Ce phénomène ne va jamais pas au-delà de la rue Jacquet. Il y a une tolérance pour ces nouvelles habitudes et pas de verbalisation prévue. C’est à titre expérimental. On verra dans quelques mois comment cette situation évolue et sera éventuellement revue. J’ai demandé au sous-préfet, voisin de l’avenue Royale, ce qu’il pensait. Il m’a répondu qu’il n’avait rien remarqué. Cela n’a pas l’air de le gêner.

Il n’y pas de compensation pour la suppression de ce parking de 100 places à l’usage, jusqu’ici, du public. C’est une perte sèche. J’ai une question pour monsieur Georgin : Connaît-il un endroit, dans la ville à proximité, avec une centaine de places de stationnement ? Pour ma part, j’ai cherché, je n’ai pas trouvé. »

Les Avenues, plantées au XVIIIe siècle

Le président de l’association des Avenues revient sur l’histoire des Avenues de Compiègne.

« Plantées au XVIII^e siècle, les Avenues sont l’une des plus belles réussites du « Grand Projet » commandé par Louis XV à Ange-Jacques Gabriel, son Premier architecte, auquel on doit aussi

l'actuelle place de la Concorde et l'hôtel de la Marine. Elles sont le véritable jardin du château alors reconstruit, un embellissement pour la ville, une promenade pour ses habitants et un lieu de parade pour les grandes manifestations publiques (entrée des souverains, départ pour les chasses, revues militaires, démonstrations équestres...).

Une anecdote suffira à résumer la fonction et l'usage des Avenues dès leur origine. En 1756, le marquis de Marigny autorise le sieur Tétard, sergent de la ville, à installer des chaises de paille le long de l'avenue Royale « pour les dames qui se promèneraient dans cette allée ». Tout est dit : les Avenues sont un lieu de détente, de sociabilité et prestige pour Compiègne. Deux siècles et demi plus tard, les chaises – aujourd'hui des bancs – vont-elles céder définitivement la place aux automobiles ?

Un des hauts lieux de la vie mondaine

Cette vocation initiale fut confirmée et amplifiée par la suite. Les Avenues devinrent en effet l'un des hauts lieux de la vie mondaine et sportive de Compiègne, avec l'ouverture du champ de courses, du golf (qui accueille les épreuves des Jeux olympiques de 1900) ou du tennis. S'y déroulaient également des fêtes et toutes sortes de cérémonies, d'expositions et de rassemblements destinés à soutenir et amplifier le rayonnement et la prospérité de la ville.

Cet héritage, dont tous les Compiégnois et les touristes qui visitent Compiègne ont parfaitement conscience, explique l'attachement viscéral que les Avenues suscitent toujours aujourd'hui, et les précautions que l'État avait prises lors de leur cession à la Ville en 1930 et 1931, en demandant leur classement au titre des Monuments historiques. Les perspectives et l'aspect du site devaient être préservés et valorisés et la ville s'y engageait d'ailleurs formellement. Les riverains des Avenues, qui subissent déjà depuis des décennies les contraintes et nuisances liées à la fête des Avenues au nom de l'intérêt collectif, comprennent d'autant plus mal la décision de Monsieur Marini, qui va irrémédiablement dégrader un cadre prestigieux et un paysage idyllique, qui est le Bien commun de tous les Compiégnois.

Le triangle d'or

Au-delà d'une vulgaire question du stationnement, c'est donc une certaine vision de notre ville qui est en jeu. La décision hâtive et irréfléchie du maire contribue à la *banlieusardisation* des Avenues de Compiègne, ce fleuron de notre ville, et banalise un lieu d'exception qui faisait notre fierté. À force de privilégier les usages les plus ordinaires de l'espace public, on efface peu à peu ce qui fait la singularité du site : ses alignements d'arbres, ses perspectives, son lien avec la forêt et l'Histoire. Or cette singularité fait aussi sa valeur.

Souvent considéré comme le « triangle d'or » de Compiègne, le quartier des Avenues tire son attractivité de cet environnement unique. C'est pourquoi l'indignation gagne. L'association des Avenues de Compiègne se propose de fédérer les associations de défense du patrimoine, les associations historiques et tous les habitants de bonne volonté pour prendre des initiatives, à l'échelle locale et nationale, et dénoncer publiquement " la Grande Pitié des Avenues de Compiègne".

»